



Núméro de Révision: 007.0

Date de sortie: 07/16/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LOCTITE SI 5905 RTV SILICONE, BLACK known as 5905 Black RTV Silicone Flange	Numéro IDH:	450568
Type de produit/utilisation recommandée:	Scellant de silicone	numéro d'item	36923
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	Votre contact:	Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

ATTENTION: H317 - PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANÉE.
H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.
H351 - SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER LE CANCER.
H373 - RISQUE PRESUME D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
CANCEROGENICITE	2
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES	2

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention: P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Numéro IDH: 450568

Nom du produit: LOCTITE SI 5905 RTV SILICONE, BLACK known as 5905 Black RTV Silicone Flange

Intervention:	P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
	P260 - Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation.
	P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.
	P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
	P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
	P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.
	P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
	P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
Stockage:	P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	P405 - Garder sous clef.
	Élimination:

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Carbonate de calcium	471-34-1	30 - 60
Butan-2-one-O,O',O''-(vinylsilyldyne)trioxime	2224-33-1	1 - 5
2-butanone-oxime	96-29-7	1 - 5
Noir de carbone - Nano	1333-86-4	1 - 5

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Amener au grand air. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec la peau:	Enlever la pâte à l'aide d'un essuie-tout ou d'un chiffon. Laver à l'eau savonneuse. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
Ingestion:	Ne pas faire vomir. Garder la personne calme. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Néant
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Néant
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. De formol Vapeurs toxiques et irritantes.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination. Le produit déversé va se solidifier. Racler autant de matériau que possible. Maintenir une bonne ventilation pour les déversements accidentels importants.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:	Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Ne pas toucher les lentilles cornéennes tant que le scellant n'est pas complètement éliminé des mains. Les résidus peuvent se transférer sur les lentilles et causer une irritation oculaire.
Stockage:	Conserver au sec à une température inférieure à 90° F. Garder le récipient fermé.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Carbonate de calcium	3 mg/m3 TWA particules alvéolaires 10 mg/m3 TWA particules inhalables	15 mg/m3 PEL poussière totales 5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales 50 MPPCF TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales 5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire.	Rien	Rien

2-butanone-oxime	Rien	Rien	10 ppm (36 mg/m ³) TWA (Sensibilisateur de la peau)	Rien
Noir de carbone - Nano	3 mg/m ³ TWA Fraction inhalable.	3.5 mg/m ³ PEL 5 mg/m ³ TWA Fraction alvéolaire. 50 MPPCF TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m ³ TWA poussière totales	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: Assurer une ventilation d'échappement locale adéquate afin de maintenir l'exposition du travailleur sous les limites permissibles.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser les limites d'exposition établies.

Protection des yeux: Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral.

Protection de la peau: Gants étanches, résistants aux produits chimiques. Vêtements étanches.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique: Pâte
Couleur: Noir
Odeur: Doux
Seuil de détection d'odeur: Non disponible
Valeur pH: Non applicable
Pression de vapeur: 5 mm/hg (20 °C (68°F))
Point / zone d'ébullition: Non disponible
Point/domaine de fusion: Non disponible
Densité/Densité relative:: 1.3 à 20 °C (68°F) (JGRP 1)
Densité de vapeur relative: Non disponible
Point d'éclair: > 200 °C (> 392°F) Tagliabue en vase fermée
Inflammable/Limites inférieures d'explosion: Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion: Non disponible
Température d'auto-inflammation: Non disponible
Inflammabilité: Non applicable
Taux d'évaporation: Non disponible
Solubilité: Non disponible
Coefficient de partage (value logarithmique):: Non disponible
Teneur VOC: 4.01 %; 53.7 g/l
Viscosité dynamique: Non disponible
Viscosité cinématique: Non disponible
Caractéristiques de la particule: Non disponible
Température de décomposition: Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité: Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

Réactions dangereuses: Ne se produira pas.

Produits de décomposition dangereux: Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Libération lente de méthanol après exposition à l'humidité. Méthyl éthyl cétoxime formée pendant le traitement. Vapeurs irritantes.

Produits incompatibles: Se polymérise en contact avec l'eau.

Réactivité: Non disponible

Conditions à éviter: Stockez loin des matériaux incompatibles. Humidité.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: L'inhalation des vapeurs ou des buées de ce produit peut irriter le système respiratoire. Quand elles sont chauffées à des températures supérieures à 300° F (150° C) en présence d'air, les silicones peuvent former des vapeurs de formaldéhyde. Le formaldéhyde est un risque potentiel de cancer et un agent sensibilisateur cutané et respiratoire connu. Les vapeurs irritent les yeux, le nez et la gorge. Des conditions de manipulation sécuritaire peuvent être maintenues en gardant les concentrations de vapeur de formaldéhyde en dessous des limites admissibles d'OSHA.

Contact avec la peau: Le contact prolongé ou répété peut irriter. Peut causer une réaction allergique de la peau.

Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion: Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Carbonate de calcium	Oral LD50 (Rat) = 6,450 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 6,450 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 3 mg/l
Butan-2-one-O,O',O''-(vinylsilyldiyl)trioxime	Rien
2-butanone-oxime	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.83 mg/l
Noir de carbone - Nano	Oral LD50 (Rat) = > 8,000 mg/kg

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Carbonate de calcium	Poussières nuisibles		
Butan-2-one-O,O',O''-(vinylsilyldiyl)trioxime	Irritant	Allergène	
2-butanone-oxime	Irritant	Allergène	Sang Système nerveux central Yeux Quelques éléments de preuve de cancérogénicité
Noir de carbone - Nano			

Substances dangereuses	NTP cancérogène	IARC cancérogène	OSHA cancérogène (Spécifiquement réglementé)
Carbonate de calcium	Non	Non	Non
Butan-2-one-O,O',O''-(vinylsilyldiyl)trioxime	Non	Non	Non
2-butanone-oxime	Non	Non	Non
Noir de carbone - Nano	Connu pour être cancérogène pour l'homme.	Groupe 2B	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Exceptions: Néant

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriés ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exemptés d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: 2,3,8,11,15

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 07/16/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.